

XYZ. La revue de la nouvelle



Retraite anticipée

Marc Sévigny

Volume 1, numéro 3, automne 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/2629ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Publications Gaëtan Lévesque

ISSN

0828-5608 (imprimé)

1923-0907 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sévigny, M. (1985). Retraite anticipée. *XYZ. La revue de la nouvelle*, 1(3), 42–50.

Marc Sévigny

Retraite anticipée

«I don't want to work away, doing just what they all say, 'work hard boy and you'll find, one day you'll have a job like mine', 'cause I know for sure nobody should be that poor, to say yes or sink low, because you happen to say so, say so, you say so».

Cat STEVENS, «But I might die tonight»

Madame Louise Laramée
Superviseur-chef, Direction générale
Bureau National du Travail et de la main-d'oeuvre

Madame,

Voici tel que convenu le rapport circonstancié de mon enquête suivant le recours en appel de M. Alex Filteau pour obtenir une exemption au travail obligatoire, durant la période comprise entre sa trentième et sa cinquantième année de vie productive. Le sujet argue que ses activités «parallèles» (le qualificatif est de lui) ne lui permettent pas d'occuper les fonctions exigées de lui par la loi.

J'ai tenté dans mon rapport de suivre l'ordre chronologique de mes rencontres avec le sujet et de ne négliger aucun détail de sa requête, c'est pourquoi j'ai inséré dans le texte plusieurs de ses interventions verbales et écrites.

PREMIÈRE SEMAINE

Lundi

Après avoir reçu en bonne et due forme l'avis de conscription délivré à son domicile, le dénommé Alex Filteau s'est présenté à mon bureau plutôt qu'à son lieu de travail désigné en vue d'entamer les procédures d'appel pour révision de son dossier. Je l'ai longuement interrogé lors de cette première entrevue afin d'éclaircir les motifs d'une telle requête qui ne vaut, ai-je besoin de la rappeler, que pour des cas très exceptionnels. Voici ce qui est ressorti de l'interrogatoire préliminaire.

À la question de savoir si des raisons de santé l'empêchaient d'occuper un poste exigeant un travail de longue haleine, il a répondu non, pour ajouter ensuite qu'il en allait cependant de sa santé mentale. Je lui ai demandé tout naturellement s'il avait été soigné par un spécialiste en la matière et s'il pouvait produire un certificat dûment authentifié à cet effet. Il a répondu avec rage qu'il n'était pas fou mais que si des pressions continuaient de s'exercer sur lui, il ne se considérait plus responsable de ses actes. Quel type de pressions avait-il subi? Le sujet n'a pas voulu répondre et j'en ai déduit qu'il n'avait aucune preuve matérielle pour appuyer ses allégations.

Je lui ai alors expliqué que je ne voyais pas de motifs sérieux justifiant une exemption de travail selon les éléments de son dossier, à moins d'une raison de famille survenue récemment. Le sujet a répliqué: «Et que va devenir mon travail à moi?»

«Quel travail?» ai-je demandé.

«Mes projets...» a-t-il dit avant de s'interrompre abruptement. Je l'ai pressé de questions, mais il a prétendu qu'un fonctionnaire ne pouvait pas comprendre ce genre de chose.

J'avoue avoir été décontenancé sur le coup. J'ai donc feuilleté le dossier de monsieur Filteau plus attentivement et j'ai relevé en effet un passage où il est fait mention des activités culturelles de ce dernier, jugées marginales et peu productives.

Pouvait-il faire état d'un statut d'artiste professionnel en règle? Le sujet a réagi violemment à cette question, comme s'il l'appréhendait depuis le début de notre entretien.

«Je n'ai pas ma carte, si c'est ce que vous voulez dire, et je ne fais partie d'aucune corporation établie», a-t-il proféré avec un mépris manifeste à mon endroit. Je n'ai pas relevé la provocation et je lui ai calmement fait savoir qu'en conséquence, je ne pouvais donner suite à sa requête en appel. Je lui ai suggéré ensuite de prendre le reste

de la journée pour se reposer et réfléchir, en faisant valoir qu'il n'était pas le premier à passer par là et que, tout compte fait, la période de conscription à l'emploi pour travailleur non-spécialisé ne durait que vingt ans. Il aurait tout le temps voulu, après cinquante ans, pour reprendre ses activités artistiques.

Il a paru se calmer, mais je l'ai entendu murmurer «Vingt ans...» dans un long soupir en sortant de mon bureau.

Mardi

Dans la matinée, une plainte est arrivée via terminal en provenance de chez l'employeur d'Alex Filteau. Celui-ci ne s'était pas présenté au travail et l'employeur demandait qu'on lui envoie d'urgence un autre conscrit. J'ai répondu par la même voie que ce n'était pas possible et qu'il lui fallait patienter un peu, le temps qu'on retrouve et raisonne le sujet récalcitrant.

Comme vous devez le savoir, la pénurie de main-d'oeuvre mature affectée aux tâches secondaires m'empêchait de passer outre aux agissements d'Alex Filteau.

Les recherches, ce jour-là, ne donnèrent aucun résultat.

Mercredi

Les recherches sont demeurées vaines. Une visite à son domicile a permis de confirmer auprès de ses co-locataires qu'Alex Filteau avait disparu depuis la journée de notre rencontre. Les co-locataires, tous assez jeunes, ont témoigné beaucoup d'hostilité envers les huissiers dépêchés sur les lieux. Des vérifications ultérieures ont montré qu'il s'agissait pour la plupart d'objecteurs au travail, comme hélas il s'en trouve beaucoup aujourd'hui.

L'employeur a fait parvenir au bureau central un télex dans lequel il nous a servi un ultimatum accompagné des commentaires habituels sur l'inefficacité du fonctionnariat gouvernemental. Il disait appuyer les démarches de l'industrie pour que les pouvoirs du bureau du travail soient transférés au secteur privé. Nous n'avons pas répondu à cette menace puérile.

Jeudi

J'ai reçu une lettre manuscrite du sujet Alex Filteau dans laquelle il dit ceci:

«Monsieur,

J'ai pu constater que vous étiez à mes trousses, mais cela ne servira à rien. Quoi que vous fassiez, je n'irai pas gaspiller les vingt

prochaines années de ma vie pour un travail qui ne m'intéresse pas. Je sais fort bien que je vais me retrouver gardien d'ordinateur ou concierge, car c'est le lot des travailleurs sans qualification comme moi, n'est-ce pas? Cette perspective ne me sourit pas du tout. Personne ne peut m'obliger à le faire, pas même le président des États-Unis qui a promis de tous nous mettre au pas. L'État peut me couper les vivres, je trouverai bien un moyen de vous échapper. Pour moi, il n'y a que la liberté et l'art qui comptent, est-ce si difficile à comprendre?

Ne me cherchez plus, c'est inutile. Vous pouvez dès maintenant vous trouver un autre numéro.»

Bien entendu, la lettre n'indiquait aucune adresse de retour.

Vendredi

Alex Filteau est finalement rentré à son domicile où nos huisiers l'ont rejoint. Ils l'ont sommé sans brutalité, de se rendre au bureau central du travail où sa requête d'exemption, dirent-ils, avait été réexaminée.

J'ai donc accueilli monsieur Filteau à mon bureau pour une deuxième entrevue, entrevue qui m'a paru plus fructueuse que la précédente. Mon expérience, lors de cas semblables, m'a appris à agir avec circonspection et courtoisie plutôt que de recourir tout de suite à la manière forte.

Je l'ai d'abord avisé que ses prestations de revenu garanti ne lui seraient pas coupées, tant qu'il coopérerait avec nous durant l'enquête que nous acceptons, exceptionnellement, d'entreprendre concernant sa demande en appel.

Cependant, je n'ai pas manqué de lui souligner l'incongruité de son attitude. Comment pouvait-il, lui, un homme de trente ans, croire que le travail allait lui dérober tout l'espace de sa liberté et de son amour pour l'art! C'était là des arguments d'adolescent qui ne tenaient pas debout compte tenu du peu d'heures-emploi auxquelles il serait astreint. Personne non plus ne songeait sérieusement à le transformer en gardien d'ordinateur. En réalité, il avait été affecté à la surveillance et à l'entretien de machines-robots sous l'autorité d'un spécialiste compétent, un poste que d'aucuns envieraient!

Mes propos, je crois, ont eu un effet sur lui. Il a admis s'être comporté comme un enfant, mais il se disait par contre affreusement tiraillé à la perspective d'occuper un emploi à temps plein.

«Vous comprenez, a-t-il précisé, il s'agit pour moi de préserver un espace mental fragile, qui peut éclater à tout moment.»

Vous pensez bien qu'une telle explication ne m'a pas tellement impressionné, mais j'ai essayé de ne pas me montrer trop rude. Il eût été facile pour moi de lui brosser un tableau plutôt sombre de la situation culturelle au pays et d'insister sur le peu de chance qu'il avait d'y percer. Je me suis contenté de lui servir quelques chiffres et de mettre en lumière certains faits.

Ils étaient des milliers de sans-travail, jeunes et âgés, à s'improviser travailleurs culturels. La masse de productions artistiques de toutes sortes, de facture artisanale ou professionnelle, s'avérait phénoménale. Le nombre d'artistes plus ou moins déclarés atteignait des proportions effarantes, ceux-ci tentant simultanément de pénétrer un marché virtuellement inexistant. La culture officielle était diffusée largement par l'entremise de multiples réseaux de télécommunications qui étaient tous aujourd'hui saturés. Le reste allait à l'avenant c'est-à-dire nulle part.

Ce n'était pas exagéré, mais j'ai eu peur d'y être allé un peu fort avec Alex Filteau qui paraissait très attaché à ses idées. Il n'a d'ailleurs pas semblé ébranlé par mon argumentation. Il s'est dit conscient des faits que je venais d'exposer, mais c'était pour lui une raison supplémentaire de persévérer afin, dit-il, «de briser les barrières de notre monde bloqué».

Dès ce moment, je n'ai pas voulu poursuivre la discussion et je lui ai signifié, selon le code en vigueur, qu'il aurait à défendre son point de vue devant jury et qu'il avait jusqu'au lundi suivant pour décider s'il maintenait ou non sa requête en appel.

Lorsque je l'ai vu sortir, profondément absorbé par ses pensées, j'ai cru un peu témérairement que l'affaire était close.

DEUXIÈME SEMAINE

Lundi

Alex Filteau a maintenu sa décision. J'ai envoyé derechef un nouveau candidat à l'employeur mentionné précédemment et j'ai avisé les autorités, par voie habituelle, de la constitution prochaine d'un jury extraordinaire. J'ai joint à l'avis un bref mémo résumant le cas, avec en tête la mention suivante: «Objecteur de conscience, pour raisons artistiques». De même, j'ai averti Alex Filteau qu'il devait préparer un document faisant état des principaux motifs qui le rendaient, selon lui, inapte au travail productif.

Le document, présenté aux audiences de la commission d'appel, est joint ci-après.

Mémoire présenté par Alex Filteau aux instances de la commission d'appel, Bureau National du Travail

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs,

Je sais que la majorité d'entre vous ne juge pas ma demande sérieuse, ni même recevable. Pourtant, chacun d'entre vous songe déjà à la retraite, à cette retraite qui vous permettra de retourner à vos rêves et à votre folie tranquille, loin des plates exigences de la réalité. Ainsi, en venant me défendre personnellement, je défends le rêve au nom de vous tous.

Je ne puis accepter une loi qui condamne celui-ci prématurément et qui nous oblige à le marchander entre trente et cinquante ans. En conséquence, je rejette toute forme de conscription à l'emploi pouvant entraver ce rêve et cette liberté, qui sont ma vie.

C'est un objectif déraisonnable, j'en conviens, mais c'est le mien. Je crains à l'avance que vous ne le jugiez par envie et non à sa véritable valeur. Pour ma part, je persiste à croire que je travaille pour vous, que vous le reconnaissiez ou pas.

Vous dites que la société a déjà suffisamment d'artistes et de sans-travail. Je dis, moi, qu'il en faudra davantage pour que vous cessiez de vous accrocher à votre idée de travail-esclave. Vous dites que le travail est valorisant et que tous ne partagent pas mon goût pour la facilité et l'oisiveté. Soit, vous pouvez penser que je cherche un prétexte pour ne pas travailler. Alors, répondez-moi: comment se fait-il que la technologie et les robots ne nous aient pas libérés de l'obsession du gagne-pain?

Mais je ne veux pas faire un long discours. Comme je l'ai dit, j'ai choisi d'incarner un rêve et je veux y parvenir par un travail qui m'appartienne en propre et non par celui que vous voulez m'imposer. Je refuse de fournir d'autres preuves de cette conviction, si ce n'est par ma seule présence ici, en tant que demandeur à une retraite anticipée.

TROISIÈME SEMAINE

Jeudi

Alex Filteau a lu avec ferveur son texte devant le jury que la conclusion a fait sourire. Le président a ensuite complimenté le requérant pour ses talents d'orateur puis, en se tournant vers ses collègues, il a ouvert la période des questions. En voici un bref compte rendu:

Question — Monsieur Filteau, avez-vous idée de ce qui arriverait si nous adoptions tous votre philosophie?

Réponse — Nous serions tous plus sains d'esprit.

(Toussotement du président)

Question — Croyez-vous vraiment que le progrès puisse se passer des ressources humaines?

Réponse — Je crois au progrès des ressources humaines.

(Grognement du président)

Question — Et comment réagiraient les pays moins fortunés que le nôtre?

Réponse — Je ne sais pas, comment réagissent-ils aujourd'hui?

Le président — Monsieur Filteau, s'il-vous-plaît, répondez aux questions de façon plus précise.

Question — Et comment comptez-vous propager le «rêve» jusque chez nos voisins?

Réponse — De la même manière qu'ils nous vendent le leur, en l'exportant.

(Rires discrets, puis froncement de sourcil du président)

Question — Et qui s'occupera d'assurer les services essentiels?

Réponse — Ceux qui voudront. Ou à tour de rôle...

Question — Ne trouvez-vous pas que cela ressemble un peu à notre formule? À tour de rôle, pour vingt ans seulement...

Réponse — Vous faites de la conscription, ce n'est pas pareil.

Question — Qu'y a-t-il de si terrible à cela, si c'est pour le mieux-être de tous?

Réponse — Ce n'est pas nécessaire, voilà tout.

Question — En somme, ce que vous voulez, c'est l'anarchie?

Réponse — Qu'y a-t-il de si terrible à cela, si c'est pour le mieux-être de tous?

(Remous au sein du jury. Ajournement immédiat par le président)

Commentaire

La suite de l'interrogatoire à la séance du lendemain n'a pas éclairé davantage la psychologie du sujet qui s'est enfermé jusqu'à la fin dans le même raisonnement par l'absurde. Les idées de monsieur Filteau ne manquent pas de charme, mais les membres du jury, pour des raisons évidentes, n'ont pu les entériner. Il s'ensuit que sa requête en appel a été rejetée et le sujet fermement invité à se rendre au travail le lundi suivant. Le dossier, augmenté des délibérations du jury, m'a été retourné comme il se doit. J'ai personnellement avisé

Alex Filteau de la décision finale et irrévocable de la commission d'appel. Celui-ci a alors proféré une suite d'invectives à l'endroit du tribunal spécial et à mon endroit. Il a crié: «Vous ne m'aurez pas. Jamais. Jamais!»

Je n'ai plus eu de ses nouvelles jusqu'au lundi, quand j'ai pris connaissance des détails entourant sa tentative de suicide.

Ses co-locataires l'ont trouvé dans la baignoire de la salle de bain, les poignets tailladés au couteau. Les blessures se sont révélées profondes, mais ses amis ont réussi, par leur célérité, à le sauver. Une jeune réfractaire de vingt ans, amie intime d'Alex Filteau, a pris des photos à cette occasion et les a expédiées à la presse avec un texte relatant les circonstances de notre enquête. Fort heureusement, les médias ont communiqué avec nous avant de diffuser la nouvelle. Ainsi, nous avons pu rectifier certains faits présentés de façon tordue par l'amie en question. L'information retransmise, malgré quelques blâmes pour nos services, est restée neutre et objective.

Par ailleurs, j'ai pris sur moi d'aller visiter Alex à l'hôpital. Je lui ai fait part de nos regrets en lui souhaitant un prompt rétablissement. Il se trouvait dans un état de somnolence qui ne lui permettait pas de me parler, aussi ne suis-je resté à son chevet que quelques instants.

QUATRIÈME SEMAINE

Jeudi

Aujourd'hui, l'affaire Alex Filteau a été classée définitivement, mais je crains que ce malheureux personnage ne fasse encore parler de lui. Sa demande d'exemption a finalement été acceptée considérant la gravité des «troubles psychologiques» dont souffrait le sujet. Il semble cependant que celui-ci ait décidé d'exploiter ce verdict à ses fins, en publicisant sa victoire et en incitant d'autres conscrits à refuser ou à quitter leurs emplois. La situation m'apparaît suffisamment alarmante pour que des mesures énergiques soient prises afin de réduire les protestataires au silence.

Voici donc quelques suggestions visant à enrayer à la source, ce qui pourrait bientôt devenir un véritable fléau:

1. offrir une prime additionnelle en argent comptant aux nouveaux conscrits entrant sur le marché du travail;
2. favoriser des pré-retraites chez les employés gouvernementaux à partir de quarante-cinq ans;

3. intensifier les programmes de productivité humaine dans les écoles et les entreprises;
4. faciliter l'intégration des jeunes au travail par des cours de formation et d'accueil d'une durée d'un an, ceci avant la date de conscription;
5. organiser une campagne de sensibilisation et d'information sur les bienfaits du travail et sur les nouvelles mesures mentionnées plus haut.

Enfin, à la lumière des derniers événements, je me demande s'il ne faudrait pas rouvrir le dossier et réétudier le cas Filteau. Des pressions d'ordre administratif et économique pourraient être envisagées. Je réserve pour l'instant mon jugement sur la marche à suivre, mais soyez assurée en tout temps, madame la superviseur-chef, de mon entière collaboration.

Le soussigné,

Jérémie Burns
Inspecteur-greffier

Marc Sévigny est natif de Sherbrooke (1953). Journaliste et rédacteur à la pige, il est aussi scénariste et réalisateur. Il a publié des contes, de la poésie et des nouvelles.